

Alain Joets
Laboratoire de Physique des Solides
Université de Paris-Sud, bât 510
91405 Orsay cedex
tel : 01 69 15 60 73
courriel : joets@lps.u-psud.fr

le 16 mars 2009

M. le Président Le Monnyer
c/o Tribunal de Grande Instance
BP 7015
31 068 Toulouse cedex 7

objet : demande d'autorisation de déposer au "procès AZF"

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de déposer sous serment devant la Cour que vous présidez depuis le 23 février 2009.

Je tiens à souligner que je n'entretiens aucune relation, de quelque nature que ce soit, avec les parties en cause dans ce procès. Ma seule motivation est de remplir mon devoir civique en apportant mes observations et mes réflexions de spécialiste à la Justice de mon pays

En tant que physicien, chargé de recherches au C.N.R.S., j'ai été intrigué par l'annonce faite en 2006 par les médias que l'enquête officielle "expliquait" la perception du double bang entendu le jour de la catastrophe par un phénomène de propagation sismique. Etant entré en contact avec M. Arnaudès, j'ai pu avoir accès à certaines informations, et je me suis rapidement rendu compte de la grande faiblesse de la thèse officielle du "bang sismique". J'ai décidé de reprendre la question du double bang indépendamment des experts, et de la soumettre à la méthode scientifique. Je viens de conclure mes travaux. Ils portent essentiellement sur les trois points suivants :

- 1) la localisation de la source du premier bang.
- 2) la mise à l'épreuve de la thèse du bang sismique par l'application du critère du "test du délai linéaire", proposé par l'O.M.P, dans son rapport à la DRIRE du 26 septembre 2001.
- 3) l'examen critique des arguments avancés par les experts pour étayer la thèse du bang sismique.

La conclusion que j'ai pu apporter à chacun des trois points est parfaitement cohérente, chaque conclusion confirmant celle des deux autres points. Au bilan, la thèse officielle du bang sismique est invalide.

J'ai rédigé deux articles et les ai soumis pour publication à des revues scientifiques de haut niveau. L'un a été accepté par son rapporteur (aux Comptes Rendus de l'Académie des Sciences). L'autre vient d'être envoyé en expertise (et j'ai dû attendre cet envoi avant de me manifester auprès du tribunal).

Ces travaux sont trop récents pour être connus de toutes les parties.

J'ai lu que vous avez, Monsieur le Président, déclaré vouloir « un débat scientifique complexe sur ce qui s'est passé le 21 septembre 2001, avant de chercher les fautes commises à Toulouse ». Ma contribution scientifique qui apporte des réponses précises à certaines questions du dossier, est précisément de nature à clarifier un tel débat. C'est pourquoi je sollicite une déposition, en espérant, étant donné le caractère un peu technique de l'affaire, de disposer d'un temps de parole suffisant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Alain Joets